



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/201
30 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(27-29 octobre 2004)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève
le mercredi 27 octobre 2004 à 10 heures

* Suite à une décision des Services de conférences de l'ONUG prise dans un souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Aucun document ne sera disponible en salle. Tout document manquant peut être obtenu auprès de la Section de distribution des documents (bureau C.111, 1^{er} étage, Palais des Nations).

De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans/Welcome.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41 22 917 0039), soit par courrier électronique (bernadette.healy@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72413).

1. Adoption de l'ordre du jour TRANS/SC.2/201
2. Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail
 - a) Commission économique pour l'Europe E/2004/37-E/ECE/1416
 - b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité ECE/TRANS/156
 - i) Sûreté et sécurité dans les transports ferroviaires TRANS/SC.2/2004/2 et Add.1
3. Organisation de trains de démonstration sur les liaisons de transport euro-asiatiques TRANS/WP.5/2004/4
TRANS/SC.2/2004/6
4. Corridors de transport euro-asiatiques TRANS/SC.2/2004/3
5. Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international
 - a) Réunion préparatoire de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire TRANS/SC.2/2004/7
 - b) Suivi des progrès accomplis en matière de facilitation TRANS/SC.2/2004/8
 - c) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)
6. Productivité des transports ferroviaires TRANS/SC.2/2004/1
7. Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation TRANS/SC.2/2004/5
8. Interopérabilité et harmonisation des conditions entre systèmes de transport ferroviaire différents TRANS/SC.2/2004/9
9. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)
 - a) Situation concernant l'application de l'AGC
 - b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC TRANS/SC.2/2004/10
 - c) Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC TRANS/SC.2/2004/11
TRANS/SC.2/2004/12
10. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER) TRANS/SC.2/2004/13

11. Informations sur les faits nouveaux intervenus dans les divers domaines des transports par chemin de fer TRANS/SC.2/2004/4
- a) Questions environnementales liées à l'exploitation ferroviaire
 - b) Sécurité dans les transports ferroviaires
 - c) Introduction de nouvelles techniques de transport et application de techniques modernes d'exploitation ferroviaire, en particulier en ce qui concerne l'interface entre le transport ferroviaire et les autres modes de transport
12. Projet de programme de travail pour la période 2005-2009 TRANS/SC.2/2004/14
13. Questions diverses
14. Adoption du rapport

* * *

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

La cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève du 24 au 26 février 2004.

Le Groupe de travail **sera informé** des décisions prises par la Commission à sa cinquante-neuvième session concernant des questions telles que la réforme de la CEE, le suivi des conférences mondiales et régionales et les programmes de coopération technique de la CEE ([E/2004/37-E/ECE/1416](#)).

b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité

Le Comité a tenu sa soixante-sixième session à Genève du 17 au 19 février 2004.

Le Groupe de travail **sera informé** des objectifs stratégiques ([TRANS/2004/18](#) et [TRANS/2004/19](#)) adoptés par le Comité et souhaitera peut-être en **examiner** les incidences sur son programme de travail. En outre, le Groupe de travail sera informé des travaux du Comité sur les questions relatives en particulier aux domaines d'activité énoncés aux paragraphes 78 à 84 du rapport du Comité ([ECE/TRANS/156](#)).

i) Sûreté et sécurité dans les transports ferroviaires

À sa soixante-sixième session, le Comité des transports intérieurs a souligné qu'il était urgent d'obtenir des résultats tangibles dans ce domaine. Il a donc demandé à ses organes subsidiaires d'accélérer les travaux déjà lancés et d'examiner de nouvelles activités dans ce domaine ([ECE/TRANS/156](#), par. 25). Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** la note et la proposition concernant son éventuelle contribution aux travaux dans ce domaine (voir document [TRANS/SC.2/2004/2](#)). En outre, il souhaitera sans doute **examiner** les renseignements relatifs aux activités menées par l'UIC ([TRANS/SC.2/2004/2/Add.1](#)), la Commission européenne et la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) en matière de transport et de sécurité.

3. ORGANISATION DE TRAINS DE DÉMONSTRATION SUR LES LIAISONS DE TRANSPORT EURO-ASIATIQUES

À propos de la question de l'organisation de parcours de trains de démonstration sur des liaisons de transport euro-asiatiques, le Groupe de travail, à sa cinquante-septième session ([TRANS/SC.2/200](#), par. 9 et 10), a prié les représentants de la Fédération de Russie, de la Roumanie, de la Turquie et de l'OSJD de **l'informer** des résultats des parcours de

démonstration de trains-blocs et des activités de promotion des corridors euro-asiatiques organisées depuis la dernière session du Groupe de travail. Les réponses sont publiées sous la cote [TRANS/SC.2/2004/6](#).

4. CORRIDORS DE TRANSPORT EURO-ASIATIQUES

À sa cinquante-sixième session, le Groupe de travail a prié le secrétariat de lui communiquer des renseignements sur les corridors de transport euro-asiatiques définis par la Conférence de Saint-Petersbourg en 2000 et adoptés par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports à sa quatorzième session en 2001. Ces renseignements ont été publiés sous la cote [TRANS/WP.5/2001/14](#). Des informations actualisées sur les activités relatives à d'autres faits nouveaux intervenus au sujet des corridors de transport euro-asiatiques sont publiées sous la cote [TRANS/SC.2/2004/3](#).

Le Groupe de travail voudra sans doute **prendre note** des deux documents et **débattre** des modalités et activités éventuelles de promotion de l'organisation de parcours de trains de démonstration sur les corridors ferroviaires euro-asiatiques.

5. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL

a) Réunion préparatoire de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

À sa soixante-sixième session, le Comité des transports intérieurs (CTI) de la CEE s'est félicité de l'initiative prise par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) d'accélérer les préparatifs d'une Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières pour le trafic ferroviaire ([ECE/TRANS/156](#), par. 84). À cet égard, le Comité a pris note de l'importance de la Déclaration adoptée par la sixième réunion intergouvernementale des représentants de la police des frontières, des douanes, des compagnies ferroviaires et des ministères des transports des pays membres de l'OSJD demandant l'organisation d'une Conférence internationale sur la facilitation des procédures de passage des frontières dans le transport ferroviaire sous les auspices de la CEE ([TRANS/2004/13](#)).

La première réunion préparatoire, accueillie par l'OSJD, s'est tenue les 15 et 16 juin 2004 sous les auspices de la CEE. Le rapport de la réunion préparatoire est soumis au Groupe de travail **pour examen**. Le Groupe de travail a également été prié de communiquer ses **recommandations** concernant l'organisation d'une conférence internationale et le plan d'action relatif à ses préparatifs. Le rapport de la réunion préparatoire et le programme des préparatifs d'une conférence internationale sur le passage des frontières dans le transport ferroviaire sont publiés sous la cote [TRANS/SC.2/2004/7](#).

b) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international

Conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail à sa cinquante-septième session ([TRANS/SC.2/200](#), par. 18), un questionnaire contenant des informations relatives à un système de surveillance des temps d'arrêt aux passages des frontières a été envoyé à tous

les pays où sont situées des gares frontières des lignes AGC, aux fins de la compilation des données relatives à l'application de la résolution n° 248 (1999) du Comité des transports intérieurs (1999), qui demande de réduire à 60 minutes le temps d'arrêt aux frontières des trains-navettes en circulation internationale.

Les réponses reçues sont reproduites dans le document [TRANS/SC.2/2004/8](#), **aux fins de leur examen** par le Groupe de travail.

- c) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

Comme suite à la demande qu'il a formulée à sa dernière session, le Groupe de travail **sera informé** par le secrétariat de l'avancement du projet relatif à la facilitation du passage des frontières pour le transport international par chemin de fer dans la région de la SECI ([TRANS/SC.2/200](#), par. 21).

6. PRODUCTIVITÉ DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

Comme suite à la décision du Groupe de travail à sa cinquante-septième session ([TRANS/SC.2/200](#), par. 17), le secrétariat a convoqué une réunion informelle à laquelle ont participé les représentants de l'UIC et du bureau central du projet TER de l'ONU. Le rapport de cette réunion est publié sous la cote [TRANS/SC.2/2004/1](#).

Le Groupe de travail souhaitera sans doute **prendre note** des conclusions de la réunion informelle. Il est prié **d'examiner** les options envisageables concernant ses activités futures dans le domaine, notamment s'agissant du système d'indicateurs qui pourraient donner une idée plus fidèle de la productivité de l'exploitation ferroviaire.

7. DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION

En réponse à la demande du Groupe de travail ([TRANS/SC.2/200](#), par. 14), le secrétariat a prié la Commission européenne de lui communiquer le rapport de l'équipe spéciale, composée de représentants de huit États membres de l'UE, qui avait entrepris de déterminer les meilleures pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions relatives à la tarification de l'infrastructure, dont pourraient s'inspirer les autres États membres. Ces renseignements sont publiés dans le document informel n° 1.

En réponse à une nouvelle demande du Groupe de travail, la Commission européenne a été priée de communiquer des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Directive européenne 2001/14/CE. La réponse de la Commission européenne est diffusée dans le document [TRANS/SC.2/2004/5](#), **pour examen** par le Groupe de travail.

8. INTEROPÉRABILITÉ ET HARMONISATION DES CONDITIONS ENTRE SYSTÈMES DE TRANSPORT FERROVIAIRE DIFFÉRENTS

Conformément à la demande formulée par le Groupe de travail à sa cinquante-septième session ([TRANS/SC.2/200](#), par. 24), le secrétariat a invité l'OTIF et l'OSJD à rendre compte

de leurs activités à la prochaine session du Groupe de travail. Les renseignements fournis par l'OTIF et l'OSJD sont diffusés dans le document [TRANS/SC.2/2004/9](#), **pour examen** par le Groupe de travail.

En outre, la Communauté européenne a également été invitée à faire rapport sur le degré de mise en application de la Directive 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel. La réponse reçue de la Commission européenne est publiée sous la cote [TRANS/SC.2/2004/9](#), **pour examen** par le Groupe de travail.

9. ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)

a) Situation concernant l'application de l'AGC

Le Groupe de travail voudra bien noter que les 24 pays ci-après sont désormais Parties contractantes à l'AGC: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine (succession), Bulgarie, Croatie (succession), ex-République yougoslave de Macédoine (succession), Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, République de Moldova (succession), République tchèque (succession), Roumanie, Serbie-et-Monténégro (succession), Slovaquie (succession), Slovénie (succession), Turquie et Ukraine.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être **informé** par les délégations et le secrétariat de l'intention de gouvernements de devenir Parties contractantes à l'AGC.

b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **prendre note** de la version de l'annexe I de l'AGC mise à jour par le secrétariat et reprenant tous les amendements entrés en vigueur au 31 décembre 2003 ([TRANS/SC.2/2004/10](#)), ainsi que ceux qui ont été adoptés par le Groupe de travail à sa cinquante-septième session.

c) Efforts de collecte de données sur le réseau AGC

À sa cinquante-septième session, le Groupe de travail a prié les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer des données concernant le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en 2000 ([TRANS/SC.2/200](#), par. 28). Les renseignements parvenus au secrétariat sont publiés sous la cote [TRANS/SC.2/2004/11](#), **pour examen** par le Groupe de travail.

À la même session, le Groupe de travail a aussi prié le secrétariat d'établir un document récapitulatif sur le trafic total sur le réseau AGC en 2000 pour tous les pays ayant communiqué des données. Ces renseignements sont publiés sous la cote [TRANS/SC.2/2004/12](#), **pour examen** par le Groupe de travail.

10. PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

Le Directeur du projet TER **informera** le Groupe de travail de l'avancement des activités menées par le projet TER, dans le document diffusé sous la cote [TRANS/SC.2/2004/13](#).

11. INFORMATIONS SUR LES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS LES DIVERS DOMAINES DES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER

Conformément aux décisions prises par le Groupe de travail à sa cinquante-sixième session ([TRANS/SC.2/198](#), par. 32), les gouvernements ont été priés de fournir des renseignements sur les questions suivantes:

- a) Questions environnementales liées à l'exploitation ferroviaire;
- b) Sécurité dans les transports ferroviaires;
- c) Introduction de nouvelles techniques de transport et application de techniques modernes d'exploitation ferroviaire, en particulier en ce qui concerne l'interface entre le transport ferroviaire et les autres modes de transport.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute **étudier** les réponses publiées sous la cote [TRANS/SC.2/2004/4](#), **définir** les points à examiner plus en détail à l'avenir et **décider** des domaines dans lesquels des renseignements pourraient être rassemblés au titre de ce point de l'ordre du jour pour les prochaines sessions.

12. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2005-2009

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** son projet de programme de travail pour la période 2005-2009, publié sous la cote [TRANS/SC.2/2004/14](#).

13. QUESTIONS DIVERSES

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-septième session ([TRANS/SC.2/200](#), par. 7) et à la décision du Groupe des chemins de fers de la CEMT, la prochaine session commune se tiendra à Paris, accueillie par la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT). Le Groupe de travail souhaitera peut-être **arrêter** les dates de sa prochaine session. Le secrétariat a provisoirement prévu que la cinquante-neuvième session se tiendrait du 25 au 27 octobre 2005.

14. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session, le secrétariat établira une liste des décisions prises à la réunion pour **adoption**. Cette liste sera ultérieurement insérée dans le rapport de la session, une fois celui-ci établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Date

Please fax this completed form to the Host Secretariat and BRING THIS ORIGINAL with you to Geneva. An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

**Working Party on the Working Party on Rail Transport
58th session, 27-29 October 2004**

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Family Name

First Name

Mr.

Mrs.

Date of Birth

 / /

(DD/MM/YYYY)

Ms

Participation Category

Head of Delegation Members

Observer Organization

**Participating
From / Until**

Delegation Member

NGO (ECOSOC Accred.)

Observer Country

Other (Please specify below)

Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long Duration conference badge issued at Geneva if so PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English

French

Russian

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone No.

Fax No.

Official Occupation

Permanent Official Address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of conference date. Please **PRINT** your name on the reverse side of the photograph.

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official



**UNITED NATIONS GENEVE
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION**

LONG DURATION/EXPERT FORM
Please use block capitals when filling in this form

Name of Delegate			
Participant of Country / Organization / Agency			
Expected date of arrival		Number of conferences you attend each year	4
Official Occupation			
Passport Number		Passport Expiration date	
Office Telephone No.		Office fax No.	
Email Address			
Permanent Official Address or Home Address			
Signature of Delegate			
Name of Authorizing Officer			<p>Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date. Please print your name on the reverse side of the photograph.</p>
Signature of Authorizing Officer			
Section stamp and date			

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

FOR SECURITY USE ONLY

ID CARD NUMBER :	VALID FROM :	VALID UNTIL :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Security Identification Section

Open 8 a.m. to 5 p.m. non-stop

